

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 mai 2018

Le vingt huit mai deux mil dix huit à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 mai 2018 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM

de BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER),
MANCION, BONTEMPS, BONDOUX, AMIOT (COURS-LES-BARRES),
HURABIELLE, LAINE SEJOURNE, LORRE, LYON (CUFFY),
LAURENT, CHASSIN, JAUBERT (JOUET SUR L'AUBOIS),
MAZUR (LA CHAPELLE-HUGON),
OLLIER (LE CHAUTAY) *à partir de 19h15*,
DUCASTEL, MOREAU *à partir de 19h*, PERRIOT, RAUX (LA GUERCHE),
RATILLON, LIANO (MENETOU COUTURE)
de CHAMPS (ST HILAIRE DE GONDILLY),
SAUVAGNAT, RODRIGUES, ALBERT (TORTERON)

EXCUSES ayant donné procuration :

M.GIOT (LA CHAPELLE-HUGON) à M. M.MAZUR
Mme MONNET (LA GUERCHE/L'AUBOIS) à M.PERRIOT
Mme COMBEMOREL (LA GUERCHE/L'AUBOIS) à M.DUCASTEL
M. RENAUD (LA GUERCHE/L'AUBOIS) à M. RAUX
M. RENAULT (MARSEILLES-lès-AUBIGNY) à M. LAURENT
M. GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY) à M. RODRIGUES

(Soit 24 membres titulaires et 6 procurations = 30 votants)

ASSISTAIT EGALEMENT SANS VOIX DELIBERATIVE :
M. BLONDELET (ST HILAIRE DE GONDILLY)

EXCUSES :

Mme SAVARY (APREMONT SUR ALLIER)
M. BEATRIX (GERMIGNY l'EXEMPT)
M. BOUQUELY, Mme ROSAURO (JOUET SUR L'AUBOIS)
Mme CUISSET (LE CHAUTAY)
Mme GUILLAUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

ABSENTS :

M. MARCELOT et M.GUILLAUX (LA GUERCHE-sur-l'AUBOIS)

SECRETAIRE : Mme ALBERT

M. le Président accueille les participants et annonce les procurations établies par les délégués absents.
M. HURABIELLE annonce la démission de Mme D'ETTORRE à compter du 5 mai 2018. Ainsi conformément à la législation qui prévoit que lorsqu'il n'y a plus de candidat du même sexe élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur

la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire, M. le Président indique que désormais Mme Odile BONTEMPS siègera au Conseil Communautaire.

Le procès-verbal de la réunion du 19 avril 2018 est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR :

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance
- Approbation compte-rendu réunion précédente
- SIEGE SOCIAL
 - Choix des entreprises
- GEMAPI
 - Ajout des items 11 et 12 au budget GEMAPI
- TOURISME
 - Adhésion Tourisme et Territoire du Cher
- MSPR
 - Extension du parking
- RGPD
 - Désignation d'un délégué à la protection des données
- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS
- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

CONSTRUCTION SIEGE SOCIAL

M. le Président rappelle la procédure pour le marché de travaux de création du Siège de la Communauté de Communes. Il précise son déroulement :

- L'appel d'offre pour le marché travaux a été lancé le 25/01/18
- La CAO s'est réunie le 05/03/18 pour l'ouverture des plis, 84 offres reçues réparties en 15 lots
- Les offres ont été analysées par l'architecte
- Une demande de précisions et une demande de négociation des prix ont été envoyées à toutes les entreprises
- La CAO s'est réunie le 28 mai à 14h30, le marché des travaux étant un marché à procédure adapté, la CAO a uniquement un avis consultatif.

M. le Président annonce les propositions de l'AMO, CIT et de la CAO (cf : [Compte rendu de la CAO](#)).

M. HURABIELLE rappelle la réception d'un courrier de la Préfecture lui indiquant la complétude du dossier de demande de subvention en date du 31/01/2018. Il souligne que cette réponse ne vaut pas acceptation de la subvention néanmoins M. HURABIELLE précise qu'un accord verbal lui a été annoncé par M. MECHIN et M. le Sous-Préfet. M. DUCASTEL précise qu'il a reçu la même information.

Arrivée de Mme MOREAU

Délibération n°27 : Attribution marché 18-02 : Marché de travaux Siège Social

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'un marché pour la construction du siège social a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 12,14, 27, et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 38 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Cette consultation a été lancée le 25 janvier 2018 pour une remise des offres fixée au 1^{er} mars 2018 à 12h00.

Le marché de travaux pour la construction du siège social comprenait 15 lots :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Charpente mixte
- Lot 3 : Vêtures extérieures/Bardages
- Lot 4 : Couverture zinc
- Lot 5 : Menuiserie extérieures/ serrurerie
- Lot 6 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 7 : Cloisons/doublage/plafonds
- Lot 8 : Faux plafonds
- Lot 9 : Carrelage
- Lot 10 : Sols souples/ peinture
- Lot 11 : Plomberie/sanitaires
- Lot 12 : Chauffage/ Ventilation
- Lot 13 : Electricité CFO-CFA
- Lot 14 : VRD/ Espaces verts
- Lot 15 : Clôtures

M. le Président indique que 84 entreprises ont répondu dans les délais. Il précise que les plis ont été ouverts en CAO le 5 mars 2018 puis confiés à l'architecte pour une analyse technique. Des courriers de demande de précisions/ négociations ont ensuite été transmis aux candidats le 27 mars 2018.

Au regard des renseignements apportés, l'AMO et le CIT ont rédigé un classement des propositions des candidats en fonction des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de consultation.

Afin de procéder à l'analyse de la meilleure offre au regard des critères de sélection, les membres de la CAO se sont réunis le 28 mai à 14h30.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir les entreprises suivantes conformément à l'avis consultatif de la commission d'appel d'offres :

Intitulé du lot	Entreprise retenu	Montant HT
LOT 1 : Gros œuvre	SARL PERADON	129 857.91 €
LOT 2 : Charpente mixte	LEGER	95 806.00 €
LOT 3 : Vêtures extérieures/Bardages	LEGER	35 143.12 €
LOT 4 : Couverture zinc	SARL ANQUETIL	75 035.40 €
LOT 5 : Menuiserie extérieures/ Serrurerie	LASNE SAS	108 654.98 €
LOT 6 : Menuiserie intérieures bois	Ent. ELVIN	36 000.00 €
LOT 7 : Cloisons/doublage/ Plafonds	Société SBPI	72 916.45 €
LOT 8 : Faux plafonds	Les Plafonds de Marc	26 309.50 €
LOT 9 : Carrelage	SARL CERASOL	11 833.79 €
LOT 10 : Sols souples/ peinture	Peinture et Couleur de Berry	33 203.35 €
LOT 11 : Plomberie/sanitaires	BAUDRAS et FILS SAS	11 218.56 €
LOT 12 : Chauffage/ Ventilation	BAUDRAS et FILS SAS	68 203.72 €
LOT 13 : Electricité CFO-CFA	SDEE	83 170.76 €
LOT 14 : VRD/ Espaces verts	SARL Franck RENIER	120 677.75 €
LOT 15 : Clôtures	CIE NORMANDE DES CLOTURES	14 784.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de retenir la proposition du Président
- AUTORISE le Président à signer le marché avec les entreprises retenues et toutes les pièces afférentes

GEMAPI

Délibération n°28 : Intégration des items 11 et 12 dans le budget annexe GEMAPI

VU l'arrêté n°2018-1-0452 du 26 avril 2018, la Communauté de Communes est désormais compétente pour les items 11 et 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

M. le Président propose d'intégrer les items 11 et 12 au budget annexe « GEMAPI ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE la proposition du Président,
- DIT qu'à compter du budget 2018, le budget annexe consacré à GEMAPI comprendra également les items 11 et 12.

TOURISME

Délibération n°29: Adhésion Tourisme et Territoire du Cher

M. le Président rappelle que la CDC est compétente en matière de promotion touristique depuis 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, il propose l'adhésion à Tourisme et Territoires du Cher pour l'année 2018 selon le barème annoncé (0.01€/hab)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE l'adhésion à Tourisme et Territoire du Cher pour l'année 2018

MSPR

Délibération n°30: Extension parking MSPR

M. le Président expose au Conseil Communautaire, que le nombre de place de stationnement disponible à la MSPR semble être insuffisant, il est donc nécessaire d'agrandir le parking existant.

M. le Président donne lecture des différents devis établis par les entreprises pour la réalisation des travaux énoncés ci-dessus:

- EUROVIA : 17 164.64 HT
- EIFFAGE : 11 993 HT
- AXIROUTE ET M.MANORE : 8 165.22 HT+ 880 HT = 9045.22 HT

Après comparaison, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise AXIROUTE combiné avec les services de M. MANORE, pour un montant de 10 854.26€ TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE de retenir AXIROUTE et M.MANORE pour la réalisation des travaux d'agrandissement du parking de la MSPR
- AUTORISE le M. le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

RGPD

M. le président propose une réflexion à l'échelle intercommunautaire, afin de protéger au mieux les données sensibles.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- SPANC : L'agence de l'eau a donné son accord pour l'attribution de 3 subventions dans le cadre du programme de réhabilitation.
- FIPC : le montant du FIPC pour cette année s'élève à 264 726 €.
- CLECT : les communes doivent élire un représentant de la commune au sein de cette commission.
- Méthanisation : attente de devis pour la réalisation d'une étude préalable
- SCoT :
 - atelier sur le marché de La GUERCHE le 22/05
 - atelier équipements, déplacements le 22/05
 - atelier développement économique le 24/05
 - atelier environnement, agriculteurs, patrimoine bâti, habitat, tourisme le 31/05
 - Fin du diagnostic juin 2018
- PLUi :
 - Compte rendu de la réunion du 16/04
 - Prochaine réunion le 29/05 à 17h
- Bilan annuel de la CDC ([cf document ci-joint](#))

- Programme LEADER : création du petit futé « SANCERRE-SOLOGNE LA LOIRE EN BERRY »
- Le bulletin de la CDC a été adressé aux membres de la commission pour avis, l'impression devrait être réalisée dans les prochains jours.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Qualité de l'air : le SDE étudie la prise de compétence afin de pouvoir proposer une prestation à la carte à partir du mois de septembre.
- SMIRTOM : Lauréat trophées de la transition énergétique.
- Conseil Départemental : le 24/05/18 : première assemblée départementale des intercommunalités.
- Visite M. Edouard PHILIPPE
- Motion agence de l'eau Loire Bretagne
- Invitation au forum du Département de Cher le 06 juin 2018 « SE DEPLACER COUTE QUE COUTE ».

La séance est levée à 21h

Vu, le Président